

21-03-10 Administration Générale – Conventions

Médiation éducative et sociale – Avenant à la convention avec l'AGASEF

Monsieur le Maire expose :

La Commune travaille depuis 2010 avec l'AGASEF, Roche-la-Molière, Sorbiers et Saint-Jean-Bonnefonds sur un projet de médiation éducative et sociale.

Dans ce projet qui s'adresse aux jeunes âgés de 12 à 25 ans qui manifestent des comportements incivils, les communes concernées veulent développer un dispositif permettant de :

- repérer rapidement les situations de tensions entre jeunes et habitants,
- restaurer du lien social entre les jeunes et les institutions,
- créer un maillage inter-partenarial autour des questions de jeunesse et d'actes d'incivilité.

Ce dispositif a été confié à l'AGASEF (Association de Gestion de l'Action Sociale des Ensembles Familiaux), association loi 1901 qui intervient dans le domaine de la prévention et la protection de l'enfance et notamment dans la prévention spécialisée auprès des jeunes âgés de 15 à 25 ans en risque de marginalisation.

Une convention a déjà été conclue lors du conseil municipal du 14 septembre 2020 entre le Département de la Loire, la Préfecture de la Loire, les communes de Saint-Priest en Jarez, Sorbiers, Roche-la-Molière, Saint-Jean-Bonnefonds, la Talaudière et l'AGASEF.

En accord avec l'AGASEF et compte tenu du nombre réduit d'interventions réalisées par les équipes de médiation, la commune souhaite renouveler ce dispositif jusqu'au 31 décembre 2022.

Le présent avenant fixe les montants des contributions des communes pour les années 2021 et 2022 :

5 875 € pour 2021
et 5 950 € pour 2022.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver cet avenant à la convention d'intervention « médiation éducative et sociale » et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'avenant à la convention avec l'AGASEF,
- autorise Monsieur le Maire à le signer,
- dit que la dépense sera prélevée au Budget.

Ont signé au registre tous les membres présents
Copie conforme

A Saint-Priest en Jarez,
Le 23 mars 2021

Le Maire,
Christian SERVANT

République Française - Département de la Loire

Délibération du Conseil Municipal de Saint-Priest en Jarez

Séance du 22 mars 2021

21-03-10 Administration Générale – Conventions

Médiation éducative et sociale – Avenant à la convention avec l'AGASEF

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 22 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille-PELLEGRIN Jacques - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - ZAVROSA Gilbert - JOTHIE Marc - WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - BOUGAULT Claude - COSSEY Michel - BLANCHARD Hubert - BAUDRY Michèle - ACHARD Pierre - ADAM Fabrice - TALIA Christophe - GARBAY Isabelle - BARBE Sylvie - RODRIGUES SOUSA Hugo

Etaient absentes :

Mmes. REPELLINI Raymonde - CONVERT Pascale - SCHERRER Marie-Jeanne - SCHERIANI Myriam - JOLY Florence - LAFON Lise - MOURGUES Corinne

Avaient donné procuration :

Mme REPELLINI à M. SERVANT
Mme CONVERT à Mme BAUDRY
Mme SCHERRER à Mme GEUSENS
Mme JOLY à Mme BISACCIA
Mme LAFON à Mme PAPIN

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN